

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CST CS Recrutement :

Epreuve : cas pratique Spécialité : automobile Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

SGAMI DEL BMM

le,

Marianne

A l'attention des chefs de centres de soutien auto
objet: procédure accidentologie / STAMF

PS : traitement des dossiers

- pièces nécessaires
- exemple rapport d'expertise

Depuis la création du service d'assurance automobile du ministère de l'intérieur en septembre 2020, il convient de définir un processus commun à tous les ateliers de la zone afin de répondre au demande du STAMF.

Documents à transmettre

Après chaque sinistre avec un tiers, il est nécessaire dans un délai de 8 jours ouvrés d'envoyer les documents ci-dessous à l'adresse mail "assurance-automobile-mi@interieur.gouv.fr", ainsi que de l'enregistrer sur le logiciel Vulcan.

- le constat amiable spécifique au STAMF
- le rapport d'accident établi par le conducteur
- le rapport d'expertise
- le certificat médical si il ya du corporel

Les pièces originales doivent être conservées pendant un délai de 3 mois à compter de la date de transmission.

II rapport d'expertise.

Le rapport d'expertise doit être effectué par l'atelier de soutien du véhicule pour tous sinistres avec un tiers assuré par le biais du logiciel métier LEX CHIFFRAGE.

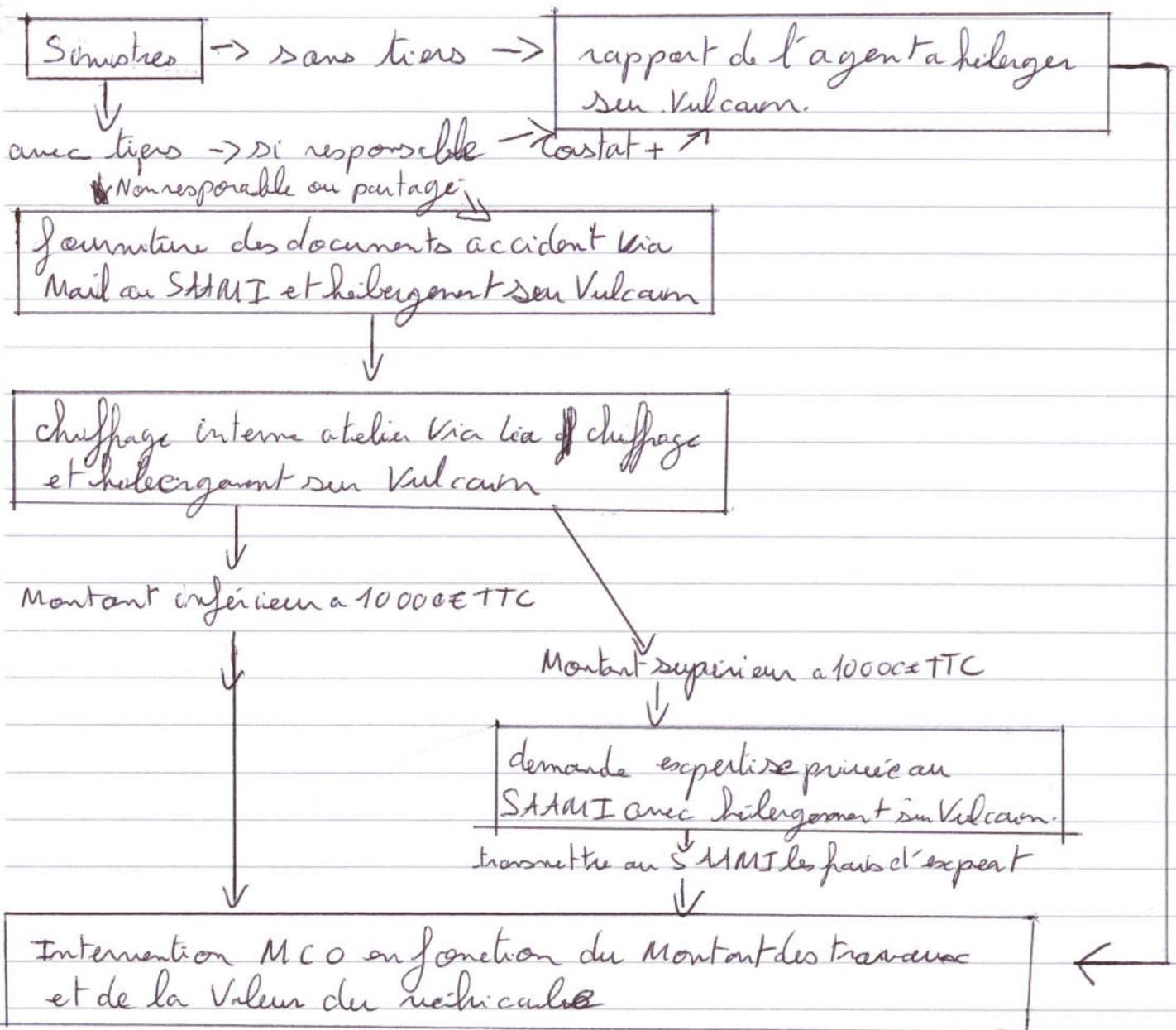
Lorsque le coût des dommages excède 10000 € TTC, il convient de faire établir un rapport d'expertise par un expert privé. Cette demande doit être adressée au STAMI avec les informations suivantes :

- le montant estimatif des travaux.
- le coût envisagé de l'expertise privée.
- le Numéro de dossier SIAJ ou l'immatriculation et la date du sinistre.

L'expertise privée devrait également être insérée dans le logiciel VULCAN. Chaque chef d'atelier pourrait être directement contacté par le STAMI si des pièces complémentaires sont nécessaires. Les frais d'honoraires de l'expert sont à transmettre au STAMI qui mettra en paiement celle-ci.

Cette procédure est obligatoire pour le suivi de l'accidentologie ainsi que pour les recettes et dépenses du ministère de l'intérieur avec les assurances tiers.

annexe 1: logigramme de traitement des dossiers



annexe 2: pièces nécessaires pour chaque type de dossier contentieux

- Sinistre sans tiers: - rapport de l'agent

- Sinistre avec tiers:

1) responsable de l'accident:

- constat amiable spécifique au STMI
- rapport d'accident établi par le conducteur.

2) Non responsable enterts partagés :

- Expertise interne ou privée en fonction du Montant des réparations.
- coût envisagé de l'expertise privée.
- Numéro de dossier SIAJ en immatriculation et date accident

accident corporel : - constat Amiable.
- procès Verbal et ameliation.
- certificat Medical.

annexe 3 rapport d'expertise.

- coûts des réparations du semestre en date du 07/02/2023.
pieces : 4620,18€ TTC

$$M0 : T1 = 13,3 \times 53,57 = 712,48 \text{€ HT}$$

$$T2 = 21,9 \times 57,25 = 1253,77 \text{€ HT}$$

$$P2 = 38,1 \times 48,5 = 1847,85 \text{€ HT}$$

~~total TTC.~~

forfait peinture Vernie 38,20€ HT.

$$\text{total Ma + peinture} = 4622,86 \text{€ TTC.}$$

le Montant total des réparations est de 9243,04€ TTC

le Véhicule GB-885-PL est estimé à une cote de 29287,03€ TTC,
le montant des réparations étant inférieur au prix de vente du véhicule
ce dernier est économiquement réparable.

Nom de l'expert